

Conseil communal
Par Monsieur le Président
Ufuk IKITEPE
Case postale 43
1510 Moudon

Réf. 102.04 LC/yl

Moudon, le 20 mars 2017

Communication n°05/17 (LC)

Préavis N° 16/12 – Bâtiment « Le Grenier », rue du Château 21, restauration partielle, intérieur et extérieur



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

Tél. 021 905 88 88
Fax 021 905 88 89

www.moudon.ch

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par son préavis 16/12, la Municipalité de Moudon vous a demandé un crédit d'investissement de **CHF 1'290'000.- TTC** pour les travaux de restauration partielle intérieure et extérieure du bâtiment « Le Grenier ». Les travaux sont aujourd'hui terminés avec un total dépensé de **CHF 1'299'880.15**.

Le dépassement se justifie de la façon suivante : le solde total des travaux octroyés dans le préavis s'est élevé à **CHF 1'130'830.15**, ce qui a libéré un disponible de **CHF 159'169.85**. Avec ce solde, la Municipalité a ordonné en cours de chantier quelques travaux complémentaires qu'il a paru nécessaire d'accomplir, soit la création d'un escalier supplémentaire pour accéder aux combles (**CHF 95'106.30**), la peinture de la cage d'escaliers y relative (**CHF 15'660.-**), l'illumination électrique et l'installation de prises aux combles (**CHF 19'500.-**), les honoraires d'architecte y afférents (**CHF 9'500.-**), ainsi que quelques finitions (**CHF 508.70**).

Finalement, un changement complet et non prévu de la chaudière a dû être décidé en cours de travaux suite à un constat de non-conformité du ramoneur (**CHF 28'775.-**).

Vous remerciant de l'attention portée au contenu de la présente et d'accepter ce dépassement, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique:

Le secrétaire:


C. PICO


Y. LEYVRAZ



Municipalité
greffe@moudon.ch